



CATALOGUE FORMATION



Notre **objectif...**
...Votre **sécurité**

GEL FORMATION

PRESENTATION DU CENTRE DE FORMATION

En opérations depuis plus de 20 ans, la société GEL compte près de 7 500 clients dans les départements d'Outre-mer. Par la suite, est né le centre de formation dont le mandat est de conseiller, former et accompagner les acteurs concernés dans l'exercice de leurs missions, peu importe leur rôle et/ou leur responsabilité au sein de l'entreprise.

NOS COMPÉTENCES

Les interventions sont basées sur trois axes stratégiques :

1. Assurer une veille permanente sur les évolutions réglementaires et légales en matière de sécurité.
2. Accorder un intérêt particulier aux innovations en matière de matériels, outils et méthodes de travail.
3. Entretenir ses connaissances et son savoir-faire à travers une approche permanente du terrain et une analyse de l'expérience.

NOS INTERVENANTS

Tous les formateurs de GEL sont des professionnels de la sécurité issus essentiellement de la sécurité privée ou du corps des sapeurs-pompiers. Ils connaissent les risques et les moyens de prévention. Ils maîtrisent les techniques et savent organiser les dispositifs de sécurité et les faire évoluer. Leur connaissance du métier leur donne une vraie capacité à former et à conseiller.

NOS PROPOSITIONS

- Des formations en inter ou intra, pour l'apport de compétences nouvelles au sein de l'entreprise.
- Des recyclages permettant le suivi et le maintien à niveau des savoirs faire des salariés.
- Des audits afin d'analyser une situation donnée, établir un diagnostic, proposer des axes d'évolution et accompagner le changement.

NOS VALEURS

Nos moyens techniques et pédagogiques :

- **L'approche technique** : "on apprend en agissant". Les formateurs s'attachent à créer des situations concrètes, à l'aide de matériel de simulation adapté et à favoriser le contact avec le terrain par des situations de formation organisées en entreprise.
- **L'apport théorique** : "on apprend en réfléchissant". A partir de situations concrètes ou de retours d'expérience, les apprenants sont amenés à analyser, formaliser, généraliser et théoriser la pratique, qui devient "savoir".
- **Le conseil** : La réglementation liée à la sécurité des biens et des personnes est très complexe et en constante évolution. S'assurer qu'elle est appliquée devient un véritable métier. A travers l'audit et l'accompagnement, les intervenants de GEL sont force de proposition pour éviter au chef d'entreprise ou responsable d'établissement toute négligence en la matière.



GEL FORMATION

PRESENTATION DU CENTRE DE FORMATION

régulières (au moins une fois par an) et à chaque fois qu'une unité de travail a été modifiée.

Le document unique ne concerne que la santé et la sécurité des travailleurs et non la sécurité des procédés ou des produits, ni celle de l'environnement.

Même si le document ne peut et ne doit être qu'une œuvre collective, c'est le chef d'établissement qui a la responsabilité de son élaboration et de sa mise à jour. En vertu de son obligation générale de sécurité, il est pleinement responsable de la démarche d'évaluation des risques et de la transcription de ses résultats dans le document unique.

En conséquence, nous proposons notre assistance pour la réalisation de votre document unique, par une approche participative et rapide, construite en trois étapes :

NOS ACTIVITÉS ANNEXES

LA SOCIÉTÉ GEL s'est rapidement développée en commercialisant du matériel de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA, alarmes et détection incendie,

systèmes de désenfumage, canons à mousse, ...), et en assurant l'installation et la maintenance de ces équipements. Soucieux d'améliorer sans cesse la qualité de ses services, GEL est devenue la référence de la sécurité incendie dans les départements d'outre-mer.

Aujourd'hui, la société est constituée d'une équipe de 20 professionnels, permettant d'assurer la prise en charge du risque dans sa globalité, en intégrant :

- L'ingénierie bureau d'études, recherche et développement.
- La vente, l'installation et la maintenance de tous types de matériels de lutte contre l'incendie
- Extincteurs, systèmes de désenfumage, tuyaux d'incendie, installations fixes, robinets d'incendie armés, alarmes et détection incendie...
- Les formations à la lutte contre l'incendie, premiers secours et

aux métiers de la sécurité

- Manipulation des extincteurs, Sauveteur Secouriste de Travail (SST), risques majeurs, équipier de première et seconde intervention, évacuation.
- Le matériel de premiers secours
- Trousses de 1er secours, armoires à pharmacie, lave yeux, douches de sécurité,...
- Toute la signalétique de sécurité
- Plans d'évacuation et d'intervention, consignes en cas d'incendie, pictogrammes normalisés, consignes d'hôtel, d'hôpital ou autres...



GEL FORMATION

SOMMAIRE

SÉCURITÉ INCENDIE

- Manipulation des extincteurs.....P.5
- Recyclage à la manipulation d'extincteurs.....P.6
- Équipier de première intervention (EPI).....P.7
- Équipier de seconde intervention (ESI).....P.8
- Utilisation d'un appareil respiratoire isolant.....P.9
- Maîtriser l'utilisation du système de sécurité incendie (SSI)....P.10

SANTÉ & SÉCURITÉ

- Devenir sauveteur secouriste du travail (SST).....P.11
- Maintenir et actualiser ses compétences de SST.....P.12
- Utilisation du défibrillateur semi-automatique.....P.13
- Chargés d'évacuation, guides et serre-files.....P.14
- Exercice d'évacuation.....P.15
- Sensibilisation aux risques majeursP.16

HABILITATION

- H0V-B0V.....P.17
- Recyclage des connaissances du personnel habilité en électricité H0V-B0V.....P.18
- Habilitation électrique BS....P.19
- Habilitation électrique H1-B1P.20
- Habilitation électrique BR.....P.21



GEL FORMATION

Manipulation des extincteurs

Le feu s'éteint dans la 1ère minute avec un verre d'eau, la 2ème minute avec un seau d'eau et la 3ème minute avec une citerne d'eau. Après, on s'enfuit...



OBJECTIFS

- Apprendre à chaque employé de l'entreprise à maîtriser un départ d'incendie à l'aide des extincteurs mis à disposition sur le lieu de travail et afin d'assurer la sécurité des personnes et de sauvegarder l'outil d'exploitation.

PUBLIC CONCERNÉ

- Conformément au code du travail, l'ensemble du personnel d'une entreprise est concerné.

PROGRAMME

Apports théoriques :

- Réglementation / Définitions des termes: feu, incendie et combustion
- Causes et conséquences d'un incendie
- Phénomènes physiques de la combustion et de l'explosion
- Le triangle de feu / les agents extincteurs / l'adaptation aux classes de feu
- Les différents types d'extincteurs, leur technologie et leurs rôles

- L'effet des agents extincteurs sur le feu
- Les règles de sécurité à respecter quant à l'utilisation des extincteurs.

Pratique :

- Apprentissage d'extinction de feu par la mise en situation

ORGANISATION

- Nb de participants : 12 personnes maximum

- Durée : 2 à 3 heures
- Lieu : notre centre de formation vos locaux

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique, pratique et participative
- Mises en situations réelles
- Exercices pratiques avec matériel spécifique
- Bac à feu écologique
- Utilisation de différents types d'extincteurs

VALIDATION

- À l'issue de la formation, une attestation sera transmise à votre entreprise.

LEGISLATION

- Article R.4227-39 du code du travail
- Article R.4227-28 du code du travail



GEL FORMATION

Recyclage à la manipulation d'extincteurs

Le feu s'éteint dans la 1ère minute avec un verre d'eau, la 2ème minute avec un seau d'eau et la 3ème minute avec une citerne d'eau. Après, on s'enfuit...



OBJECTIFS

Apprendre à chaque employé de l'entreprise à maîtriser un départ d'incendie à l'aide des extincteurs mis à disposition sur le lieu de travail et afin d'assurer la sécurité des personnes et de sauvegarder l'outil d'exploitation.

PUBLIC CONCERNÉ

Conformément au code du travail, l'ensemble du personnel d'une entreprise est concerné.

PROGRAMME

Maintien et actualisation des compétences théoriques :

- Réglementation / Définitions des termes: feu, incendie et combustion
- Causes et conséquences d'un incendie
- Phénomènes physiques de la combustion et de l'explosion
- Le triangle de feu / les agents extincteurs / l'adaptation aux classes de feu
- Les différents types d'extincteurs,

leur technologie et leurs rôles

- L'effet des agents extincteurs sur le feu
- Les règles de sécurité à respecter quant à l'utilisation des extincteurs.

Pratique :

- Apprentissage d'extinction de feu par la mise en situation

ORGANISATION

- Nb de participants : 12 personnes maximum

- Durée : 2 heures
- Lieu : dans notre centre de formation ou dans vos locaux

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique, pratique et participative
- Mises en situations réelles
- Exercices pratiques avec matériel spécifique

VALIDATION

- Une attestation de formation est transmise à votre entreprise.

LEGISLATION

- **Article R.4227-39 du code du travail**
- **Article R.4227-28 du code du travail**



GEL FORMATION

Équipier de première intervention



OBJECTIFS

- Réagir rapidement et efficacement aux différents types de feu.
- Mettre en oeuvre les moyens de secours du site
- Participer à l'évacuation

PUBLIC CONCERNÉ

- Personnel désigné par le chef d'entreprise conformément au code du travail et aux règles de l'A.P.S.A.D. (obligatoire pour les entreprises de plus de 50 employés)
- Pré requis :** Aucun

ORGANISATION

- **Effectif :** 12 personnes maximum
- **Durée :** 7 heures réparties sur une journée
- **Lieu de formation:** notre centre de formation ou vos locaux

PROGRAMME & CONTENU

- **Formation Théorique :**
- **Lutte contre l'incendie :**
- La réglementation
- Définition des termes : feu, incendie et combustion

- Cause et conséquences d'un incendie
- Phénomènes physiques de la combustion et de l'explosion
- Le triangle de feu / les agents extincteurs / L'adaptation aux classes de feu.

- Les moyens de lutte contre l'incendie mis à disposition :

- Les différents types d'extincteurs, leur technologie et leurs rôles
- L'effet des agents extincteurs sur le feu
- Les robinets d'incendie armés

- Les règles de sécurité à respecter quant à l'utilisation des extincteurs et des RIA

• Formation Pratique :

- Apprentissage de l'extinction de divers types de feu par mises en situation (feu électrique, feu domestique...)
- Mise en oeuvre des extincteurs par des exercices d'extinction (utilisation de notre générateur de flammes)
- Reconnaissance et extinction dans un local enfumé
- mise en oeuvre des RIA
- Maintenance des équipements

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique, pratique et partie Participative
- Mises en situations réelles
- Exercices pratiques avec matériel spécifique :

• Matériel pédagogique :

- feu écologique, bouteille de gaz, bac à gaz sur feu, extincteurs pédagogiques, extincteurs à eau pulvérisée et CO2, un memento remis à chaque stagiaire en fin de formation.

LEGISLATION

- **L. 4141-1 à 4 du Code du travail**
- **Art. R. 4227.38 et 39 du Code du travail**



GEL FORMATION

Équipier de seconde intervention



OBJECTIFS

Spécialiser le personnel formé en première intervention à la connaissance approfondie de l'intervention dans l'attente des sapeurs-pompiers.

PUBLIC CONCERNÉ

• Personnel ayant suivi les formations «Équipier première intervention» + «évacuation» + «H0B0» et «SST», ayant une attestation d'aptitude médicale et pouvant être confronté

à un début d'incendie en étant capable de prendre en compte l'évènement

PROGRAMME

Les actions envisagées entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L900-2 du code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

A) Formation théorique :

- Rappel programme EPI

- Les causes et les effets
- Le mécanisme de la combustion
- L'extinction (les agents et les procédés d'extinction)
- Le matériel d'extinction (révision)
- Rôle de l'Équipier de seconde intervention
- Protection individuelle et collective
- Notion de base aux premiers secours
- Conduite à tenir sur le feu de personne

B) Formation pratique :

- Apprentissage au port de l'ARI
- Technique de lutte contre l'incendie

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique, pratique et partie Participative
- Mises en situations réelles
- Exercices pratiques avec matériel spécifique :

EQUIPEMENT INDIVIDUEL

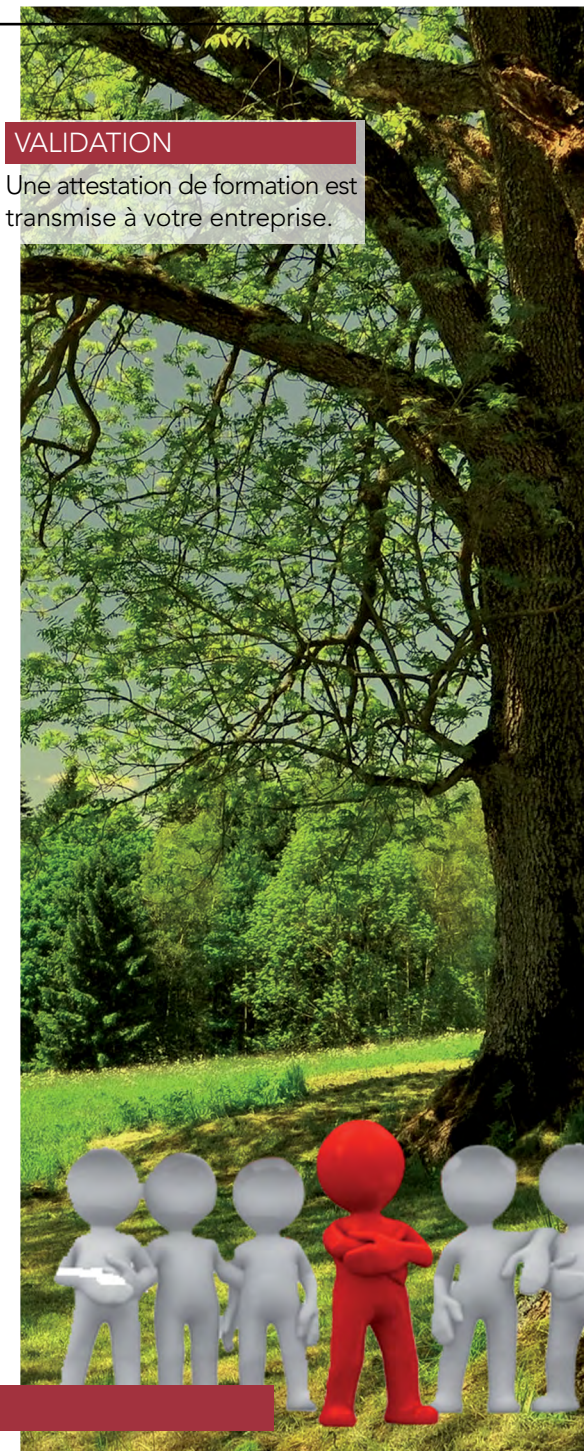
- 1 casque F1 pompier
- 1 paire de rangers à laçage rapide avec semelles anti-perforation ou botte
- 1 paire de gant cuir spécial pompier
- 1 torche de sécurité (piles à prévoir)
- 1 veste Kermel + 1 t-shirt ou polo + pantalon Kermel ou combinaison de feu
- 1 ceinturon de feu noir + 1 clé polycoise
- 1 veste d'intervention
- 1 Kit ARI complet + 1 bouteille de réserve
- 1 armoire ARI double pour l'équipe

ORGANISATION

Nb de participants : Equipe à déterminer selon la capacité de votre établissement et de votre personnel
Durée : 16h
Lieu : directement sur site, adapté aux spécificités de l'établissement.

VALIDATION

Une attestation de formation est transmise à votre entreprise.



GEL FORMATION

utilisation d'un appareil respiratoire isolant (ARI)



OBJECTIFS

- Savoir utiliser un appareil respiratoire isolant dans une atmosphère enfumée en évoluant en toute sécurité dans le respect des procédures d'utilisation
- Appréhender les contraintes liées au port de l'ARI
- Sensibiliser les personnes aux risques chimiques
- Savoir dégager une personne inanimée avec l'ARI, effectuer un dégagement d'urgence.

CONDITION À RESPECTER

- Un certificat d'aptitude médical au port des appareils de protection respiratoire est demandé
- Etre en bonne condition physique (Dossier INRS TC47).

PUBLIC CONCERNE

- Toute personne devant porter un appareil respiratoire isolant autonome à circuit ouvert dans le cadre de son activité professionnelle (poste de travail ou intervention

d'urgence)

- Personnel ayant à effectuer des interventions en atmosphère irrespirable de façon occasionnelle
- Formation requise pour travailler dans certains sites chimiques (industrie pétrochimique)
- Personnel appelé à être équipier de seconde intervention.

PROGRAMME

Théorie :

- Les atmosphères non respirables
- Les dangers et origines possibles

- Les appareils respiratoires : appareil respiratoire isolant à circuit ouvert (ARICO) et fermé (ARICF)
- Les contraintes physiologiques
- Les règles de base de l'utilisation de l'ARI - Mise en oeuvre de l'appareil
- Port de l'appareil à l'air libre et dans un milieu enfumé
- Autonomie
- Les procédures opérationnelles
- Le rôle des intervenants
- La conduite d'une reconnaissance.

Pratique :

- Manipulation en salle du masque
- Mise en évidence des travaux de maintenance à effectuer
- Exercices et manipulation de l'ARI sur terrain pour intervention simulée avec fumigène.

ORGANISATION

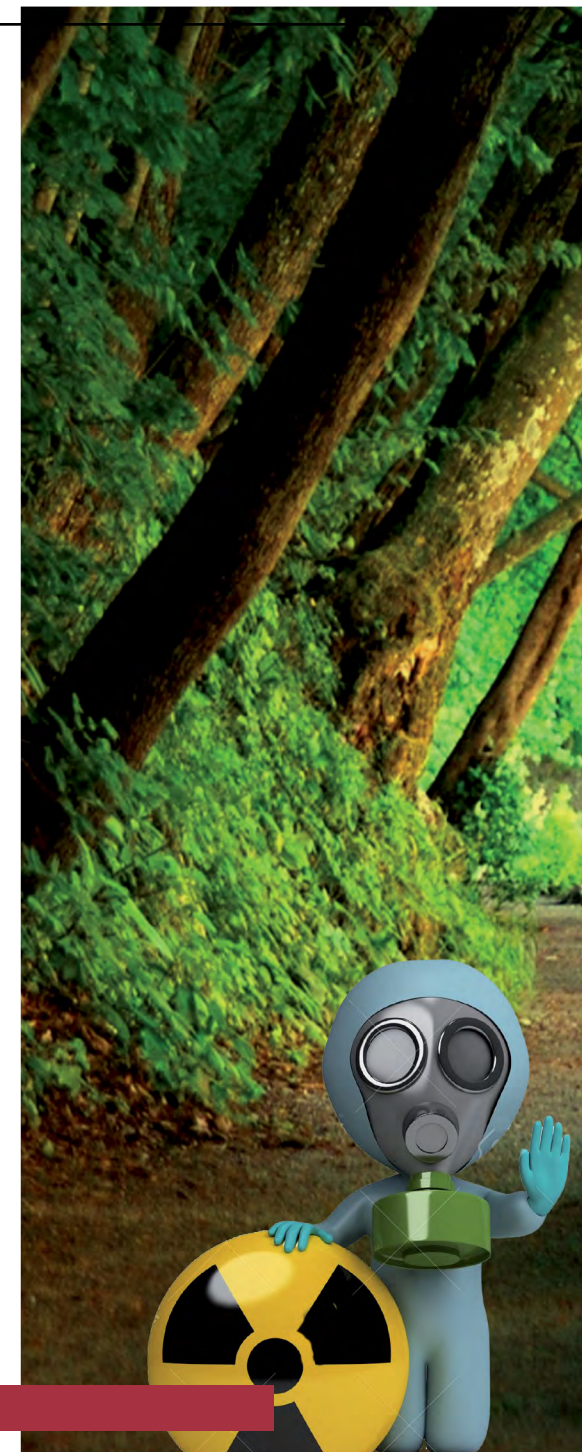
- Nb de participants : 6 maximum
- Durée : 4h
- Lieu : notre centre de formation ou vos locaux

VALIDATION

- Une attestation de formation est transmise à votre entreprise.

LEGISLATION

- **Article R4323-106 du code du travail :**



GEL FORMATION

Maîtriser l'utilisation du Système de Sécurité Incendie (SSI)



OBJECTIFS

- Maîtriser les exigences légales d'une installation
- Comprendre le fonctionnement d'une l'installation et les procédures d'exploitation, de contrôle et de maintenance
- Etre capable d'interpréter les données affichées sur la centrale incendie
- Connaître la conduite à tenir en cas de détection incendie
- Etre capable d'exploiter le centralisateur de mise en sécurité

incendie et effectuer les commandes manuelles

- Adapter sa stratégie d'évacuation en fonction de la programmation du SSI.

PUBLIC CONCERNE

Tout le personnel des établissements dotés d'un SSI et susceptible d'avoir à intervenir sur ce système de sécurité incendie.

PROGRAMME

Définition du rôle du SSI :

- Présentation générale du matériel
- Les fonctions de mises en sécurité
- La réglementation applicable
- Présentation des niveaux d'accès
- Entretien et contrôle.

Système de détection incendie (SDI) :

- Les détecteurs, déclencheurs et ECS.

Le fonctionnement de l'installation :

- Fonctionnement général
- Poste de contrôle
- Alarme - Report - Diagnostic – Intervention – Signalisation
- Les dispositifs de sécurité (ascenseurs, désenfumage, etc.).

Les sprinkleurs à eau :

- La réglementation applicable
- L'extinction automatique à eau - Principe du Sprinkleur.

Pratique :

- Exercices pratiques
- Visite de site et application sur site.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique, pratique et participative
- Mises en situations réelles

ORGANISATION

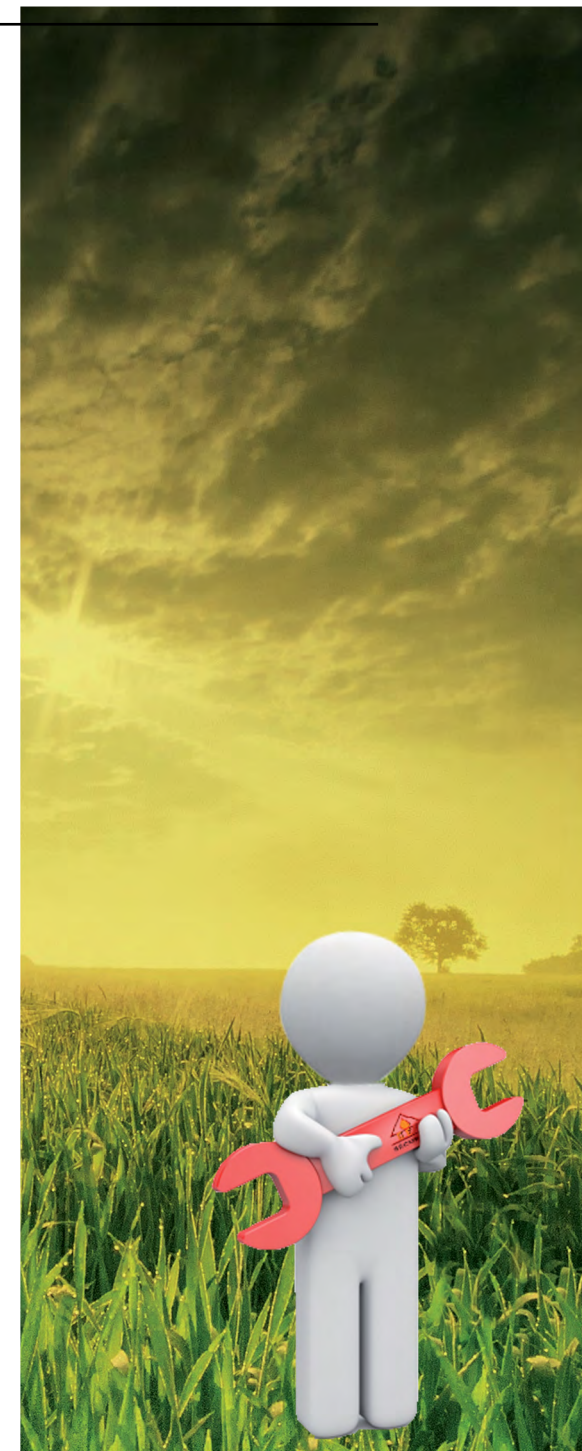
Effectifs : 6 participants

Durée : 2 heures

Lieu : directement sur site, adapté aux spécificités de l'établissement* (Exploitation du SSI sur place)

VALIDATION

- Une attestation de formation sera transmise à votre entreprise.



GEL FORMATION

Devenir Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Connaître les bons gestes en cas d'accident peut sauver des vies.



OBJECTIFS

Former les salariés de l'entreprise afin qu'ils soient sauveteurs secouristes du travail (SST). Leur rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié peut devenir sauveteur secouriste du travail sans prérequis particulier.

PROGRAMME

• **La prévention des risques:**

Acquérir les connaissances de base permettant de faire une description simple de la situation en santé et sécurité de leur entreprise.

• **Protéger :**

Savoir repérer des dangers dans une situation d'accident de travail, ainsi qu'assurer une protection adaptée et permanente de toutes les personnes exposées.

• **De protéger à prévenir :**

Repérer les dangers dans une situation de travail.

• **Examiner :**

Identifier les signes de détresse qui indiquent que la vie de la victime est menacée.

• **Faire alerter et informer :**

Transmettre dès que possible, aux moyens prévus dans l'organisation des secours de l'entreprise, les informations nécessaires et

suffisantes pour qu'ils puissent organiser leur intervention.

• **Secourir :**

Analyses de situations d'accidents avec mise en situation.

ORGANISATION

- Nb de participants : entre 6 et maxi 12 personnes
- Durée : 14 heures maximum réparties sur 3 demi-journées
- Lieu : dans notre centre de formation ou dans vos locaux

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

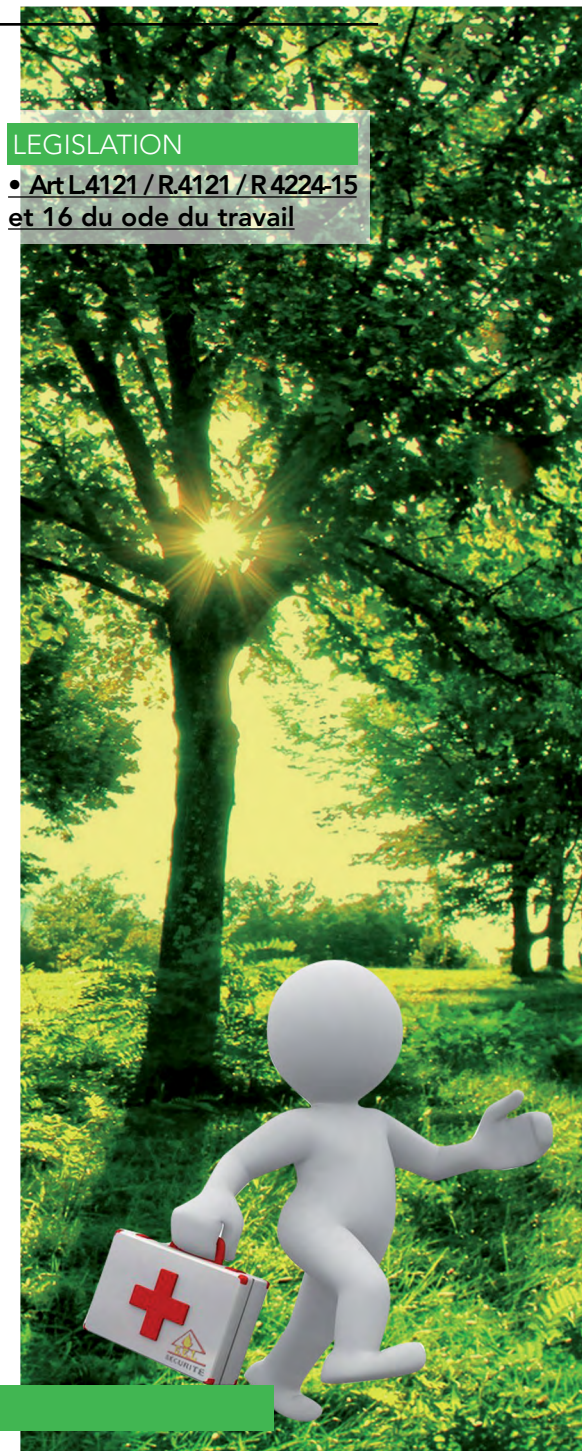
- Formation théorique, pratique et participative
- Mises en situations réelles
- Exercices pratiques avec matériel spécifique :
 - Mannequins de formation
 - Défibrillateur de formation avec accessoires.

VALIDATION

- La réussite aux exercices d'application mis en oeuvre pendant cette formation permet d'obtenir le certificat de sauveteur secouriste du travail. Pour que son certificat reste valide, le SST devra suivre une formation continue de maintien et actualisation de ses compétences SST tous les 24 mois

LEGISLATION

- **Art L4121 / R.4121 / R.4224-15 et 16 du ode du travail**



GEL FORMATION

Maintenir et Actualiser ses Compétences de SST

Connaître les bons gestes en cas d'accident peut sauver des vies.



OBJECTIFS

- Actualiser et maintenir les compétences de Sauveteur Secouriste du Travail pour une nouvelle durée de 24 mois.

PUBLIC CONCERNÉ

- Détenir le certificat de SST et ne pas être hors délai des périodes de formation continue, soit tous les 24 mois à partir de la formation initiale.

PROGRAMME

- **La prévention des risques:**

Rappeler les connaissances de base permettant de faire une description simple de la situation en santé et sécurité de leur entreprise.

- **Protéger :**

Savoir repérer des dangers dans une situation d'accident de travail, ainsi qu'assurer une protection adaptée et permanente de toutes les personnes exposées.

- **De protéger à prévenir :**

Repérer les dangers dans une situation de travail.

- **Examiner :**

Identifier les signes de détresse qui indiquent que la vie de la victime est menacée.

- **Faire alerter et informer :**

Transmettre dès que possible, aux moyens prévus dans l'organisation des secours de l'entreprise, les informations nécessaires et

suffisantes pour qu'ils puissent organiser leur intervention.

- **Secourir :**

Analyses de situations d'accidents avec mise en situation.

ORGANISATION

- Nb de participants : 6 à maxi 12 personnes maximum
- Durée : 7 heures réparties sur 1 journée
- Lieu : notre centre de formation ou vos locaux

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique, pratique et participative
- Mises en situations réelles
- Exercices pratiques avec matériel spécifique :
 - Mannequins de formation
 - Défibrillateur de formation avec accessoires.

VALIDATION

- La réussite aux exercices d'application mis en oeuvre pendant cette formation permet de renouveler son certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

LEGISLATION

- **Art L4121 / R.4121 / R.4224-15 et 16 du ode du travail**



GEL FORMATION

UTILISATION DU DEFIBRILLATEUR SEMI-AUTOMATIQUE

Connaître les bons gestes et postures afin de préserver sa santé au travail



OBJECTIFS

Savoir utiliser un défibrillateur en toute sécurité et être capable d'alerter les secours et permettre l'intégration de la mise en œuvre des défibrillateurs semi-automatiques dans la séquence gestuelle de réanimation des arrêts cardio-respiratoires.

PUBLIC CONCERNE

Toute personne souhaitant s'initier aux gestes qui sauvent.

Aucune connaissance n'est nécessaire au préalable, mais il est fortement conseillé de passer son diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail.

PROGRAMME

- Définition et conséquences de l'arrêt cardiaque
- Signes de reconnaissance
- L'alerte des secours
- Le massage cardiaque
- Mise en œuvre du défibrillateur
- Conclusion

ORGANISATION

- Nombre de participants : maximum 10 personnes
- Durée : 3 heures
- Lieu : dans notre centre de formation ou dans vos locaux.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Formation pratique et participative
- Mises en situations réelles
- Exercices avec matériel spécifique :
 - Réanimation cardio-pulmonaire sur mannequin de formation

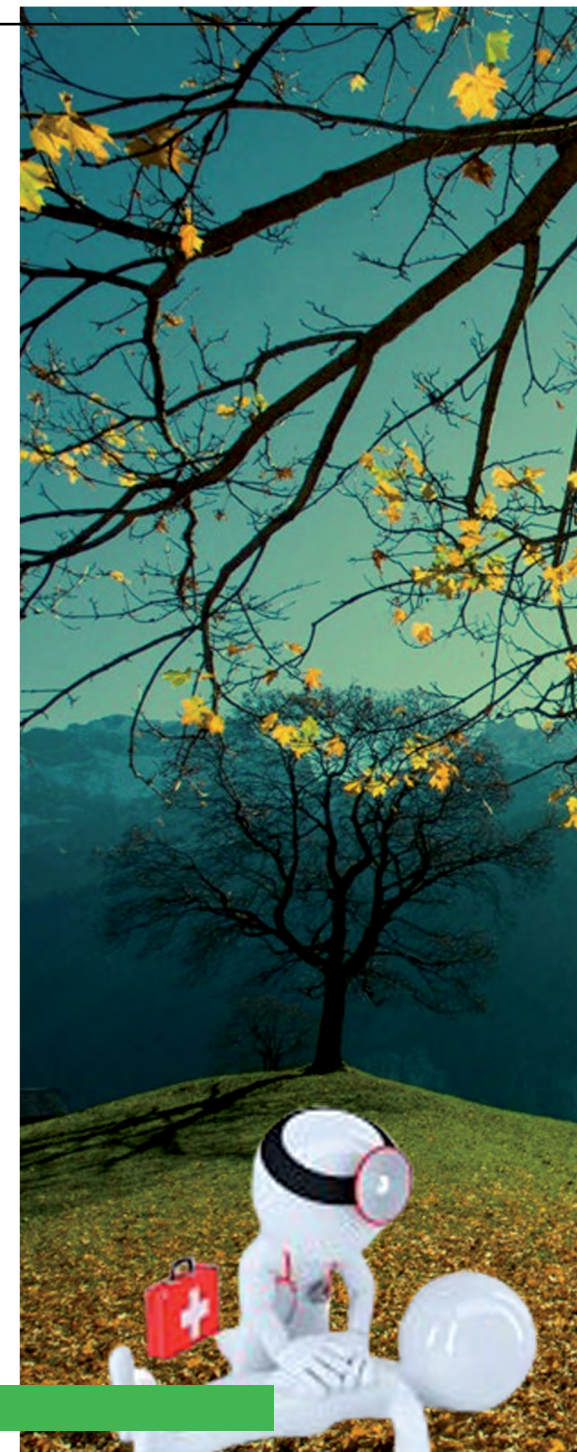
- Défibrillateur de formation avec accessoires

VALIDATION

Tous les stagiaires recevront une attestation de formation.

LEGISLATION

Arrêté du 16 juillet 2010 relatif à l'initiation du grand public à la prise en charge de l'arrêt cardiaque et à l'utilisation de défibrillateurs automatisés externes.



GEL FORMATION

Chargés d'évacuation, guides et serre-files

Acquérir un comportement réflexe en toutes circonstances.



OBJECTIFS

- Former le personnel à gérer les mouvements de masse et mettre les personnes en sécurité en cas d'incendie.

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout public.

CONDITIONS À RESPECTER

- Une visite de l'entreprise est réalisée afin de vérifier la conformité des points suivants :

- Reconnaissance des organes de sécurité incendie
- La signalétique spécifique à l'évacuation
- Les moyens mis à disposition pour donner l'alarme et l'alerte
- L'organisation de l'évacuation en interne dans l'entreprise conduisant vers l'extérieur.

En cas d'écarts constatés, des recommandations de mise en conformité sont transmises.

PROGRAMME

- **Théorie :**
 - Triangle du feu, mode de propagation, danger des fumées
 - Organisation de l'évacuation des bâtiments ou des locaux en cas d'urgence
 - Connaissance du balisage et de la signalisation liés à l'évacuation
 - Formation des responsables d'évacuation, des guides et des serre-files (rôles, missions...)
 - Connaissance des alarmes et alertes mises en place au sein

de l'entreprise.

-Maîtriser la technique d'évacuation adaptée à l'entreprise (procédures, spécificités des lieux, des personnes...)

-Reconnaissance des itinéraires d'évacuation, des issues de secours

- Connaissance du ou des points de rassemblement et leur but.

• Pratique :

- Exercice d'évacuation selon un scénario prédéfini et débriefing

ORGANISATION

- Nb de participants : maxi 12 personnes
- Durée : 2 heures de théorie - 1 à 2h de pratique (en fonction de la taille du site)
- Lieu : Dans vos locaux
- Théorie : Dans notre centre de formation et/ou dans vos locaux
- Pratique : Dans vos locaux.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique, pratique et participative
- Mises en situations réelles

VALIDATION

- Une attestation notifiant les personnes guides et serre-file est fournie à l'issue de cette

formation. L'exercice est consigné dans le registre de sécurité.

LEGISLATION

• **Article R. 4227-39 du code du travail.**

• **Décret n° 2010-78 du 21 janvier 2010 relatif à l'information des travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité.**



GEL FORMATION

exercice d'évacuation

Acquérir un comportement réflexe en toutes circonstances.



OBJECTIFS

- Reconnaissance du signal sonore de l'alarme, maîtrise des consignes d'urgence et d'évacuation, acquisition de bons comportements en toutes circonstances.

PUBLIC CONCERNÉ

- L'ensemble du personnel de l'entreprise.

PROGRAMME

- **Audit des moyens mise à**

disposition pour l'évacuation :

Une visite de l'entreprise est réalisée pour vérifier la conformité des points suivants :

- Reconnaissance des organes de sécurité incendie
- La signalétique spécifique «évacuation»
- Les moyens à disposition pour donner l'alarme et l'alerte
- L'organisation de l'évacuation en interne dans l'entreprise
- La fiabilité des cheminements conduisant vers l'extérieur.

En cas d'écarts constatés, des recommandations de mise en conformité sont transmises.

Exercice d'évacuation générale:

Exercice d'évacuation selon élaboration d'un scénario prédéfini et débriefing.

ORGANISATION

Nb de participants : l'ensemble du personnel.
Durée : 2h de pratique
Lieu : dans vos locaux

• **Pratique :**

- Dans vos locaux

VALIDATION

- Une attestation ainsi qu'un compte-rendu de l'exercice d'évacuation vous sont fournis. L'exercice est consigné dans le registre de sécurité.

LEGISLATION

- **Article R. 4227-39 du code du travail.**

- **Décret n° 2010-78 du 21 janvier 2010 relatif à l'information des travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité.**



GEL FORMATION

Sensibilisation aux risques majeurs

Le risque majeur est la probabilité qu'un phénomène d'origine naturelle ou industriel entraînant un nombre de victimes important ainsi que des dommages économiques ou environnementaux considérables



OBJECTIFS

- Protéger et alerter en cas de risques naturels majeurs (cyclone, séisme, inondation, tsunami...) et industriel (AZF)
- Connaître les règles de mise en sécurité des personnes lors d'une évacuation en formant les chargés d'évacuation, guides et serre-files
- Mettre en place un plan d'évacuation efficace.

CONDITIONS À RESPECTER

- Une visite de l'entreprise est réalisée pour vérifier la conformité des points suivants :

- Reconnaissance des organes de sécurité incendie
- La signalétique spécifique « évacuation »
- Les moyens mis à disposition pour donner l'alarme et l'alerte
- L'organisation de l'évacuation en interne dans l'entreprise conduisant vers l'extérieur.
- La fiabilité des cheminements conduisant vers l'extérieur.

En cas d'écarts constatés, des

recommandations de mise en conformité sont transmises.

PUBLIC CONCERNÉ

- L'essentiel du personnel de l'entreprise

PROGRAMME

- **Théorie :**
 - Les risques naturels majeurs (cyclone, séisme, inondation, éruption volcanique...) et industriels

(Risque chimique, atmosphère explosive...)

- Définitions : inventaire des risques générés par chacun des sinistres
- Réglementation industrielle (Prévention)
- Les plans (plan Opération Interne, Plan Particulier d'Intervention)
- Les risques naturels
- Niveau de vigilance (carte de vigilance)

- Les plans de prévention (PPRN, Plan d'Occupation des sols, DICRIM...)
- Réglementation (plans séisme, etc.)
- La construction des bâtiments: les documents obligatoires
- La prévention : moyens à mettre en oeuvre pour se protéger des dangers (avant, pendant, après)
- Les consignes générales et spécifiques, l'organisation des secours

- Connaissances du balisage et de la signalisation liée à l'évacuation des bâtiments

- Rappel sur le rôle des responsables d'évacuation, des guides et des serre-files

- Connaissance du ou des points de rassemblement et leur rôle
- Connaissance des alarmes et alertes mises en place au sein de l'entreprise

- Maîtriser les techniques d'évacuation adaptées aux entreprises
- Maîtriser les moyens mis à disposition pour assurer la sauvegarde des personnes et des biens.

ORGANISATION

- Nb de participants : 12 maximum (+ évacuation générale)
- Durée : 4h de théorie et 3h de pratique
- Lieu : Théorie - Dans notre centre de formation et/ou dans vos locaux
- Pratique - dans vos locaux

VALIDATION

Une attestation ainsi qu'un compte-rendu de l'exercice d'évacuation vous sont fournis. L'exercice est consigné dans le registre de sécurité



GEL FORMATION

H0V-B0V

Connaître les bons gestes en cas d'accident peut sauver des vies.



OBJECTIFS

- Permettre au personnel d'exécuter en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique dans des locaux ou emplacements réservés aux électriciens et/ou à proximité de pièces nues sous tension.

PUBLIC CONCERNE

- Personnes qui doivent effectuer des travaux d'ordre non électrique dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage

des pièces nues sous tension et, en conséquence, posséder l'habilitation adéquate (ex. maçon, peintres, agents de nettoyage, terrassiers,...)

PROGRAMME

• **Notions élémentaires d'électricité :**

- Notions de base telles que la tension, puissance, intensité
- Evaluation des risques, effets physiopathologiques du courant électrique

- Classement des installations
- Intervention et travaux non électrique en basse tension
- Travaux non électriques en haute tension
- Études de cas concrets, exemples d'accidents

• **Comment travailler en sécurité :**

- Distance de sécurité
- Autorisation de travaux
- Lecture de la signalisation
- Principe et exemple de verouillage
- Outils portatifs
- Outillages non spécifiques

- Incendie dans les installations électriques

• **Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident**

- Notions de premiers secours, incendie sur un ouvrage électrique

ORGANISATION

- Nb de participants : 12 maximum
- Durée : 7h sur une journée
- Lieu : Dans notre centre de formation ou dans vos locaux

VALIDATION

- Le titre d'habilitation est délivré par l'employeur à l'issue des formations théorique et pratique

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques sur vidéo projecteur
- Démonstrations par le formateur
- Exercices d'apprentissage et exercices pratiques sur feu.
- Formation théorique, pratique et partie Participative
- Mises en situations réelles
- Exercices pratiques avec matériel spécifique :

LEGISLATION

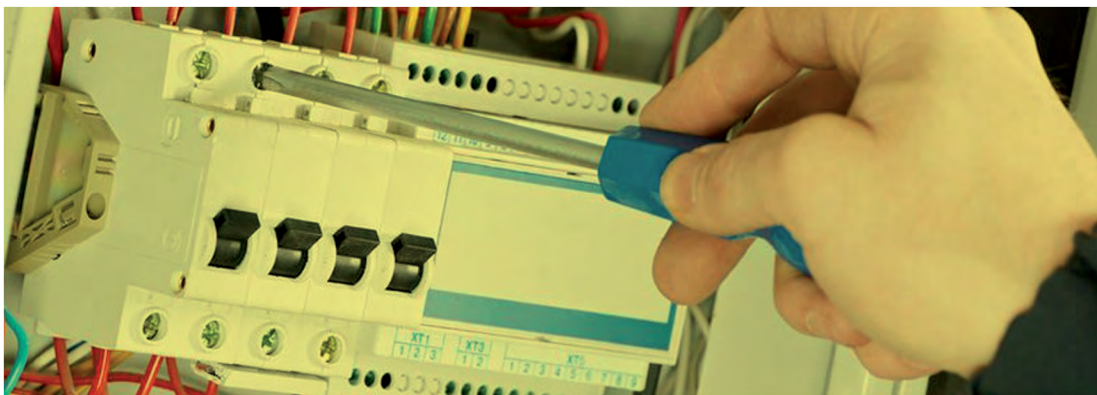
- **Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.**
- **Norme UTE C 18-530**



GEL FORMATION

Recyclage des connaissances du personnel
habilité habilitation en électricité H0 B0

Acquérir un comportement réflexe en toute circonstance



OBJECTIFS

- Rappel des points fondamentaux et mises à jour des connaissances des personnes habilitées et définir l'étendue des tâches et secteurs autorisés
- Mise à jour des habilitations nécessaires

PUBLIC CONCERNE

Personnel non électricien possédant un titre d'habilitation HOV BOV depuis 3 ans

PROGRAMME

• **Mise à jour des connaissances en fonction :**

- Des nouveaux textes et documents parus.
- Des nouveaux matériels et équipements utilisés
- Revue des difficultés d'application rencontrées par les personnes habilitées
- Une attention particulière sera nécessaire pour les entreprises intervenantes au sein d'entreprises utilisatrices pour tenir compte de la variété

des situations de travail rencontrées (article R237-1 à R237-28 du code du travail).

- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues.
- Mise en oeuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités.
- Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire.
- Contrôle des connaissances assurées régulièrement tout au long du stage
- Document regroupant les divers thèmes, remis à chaque stagiaire.

ORGANISATION

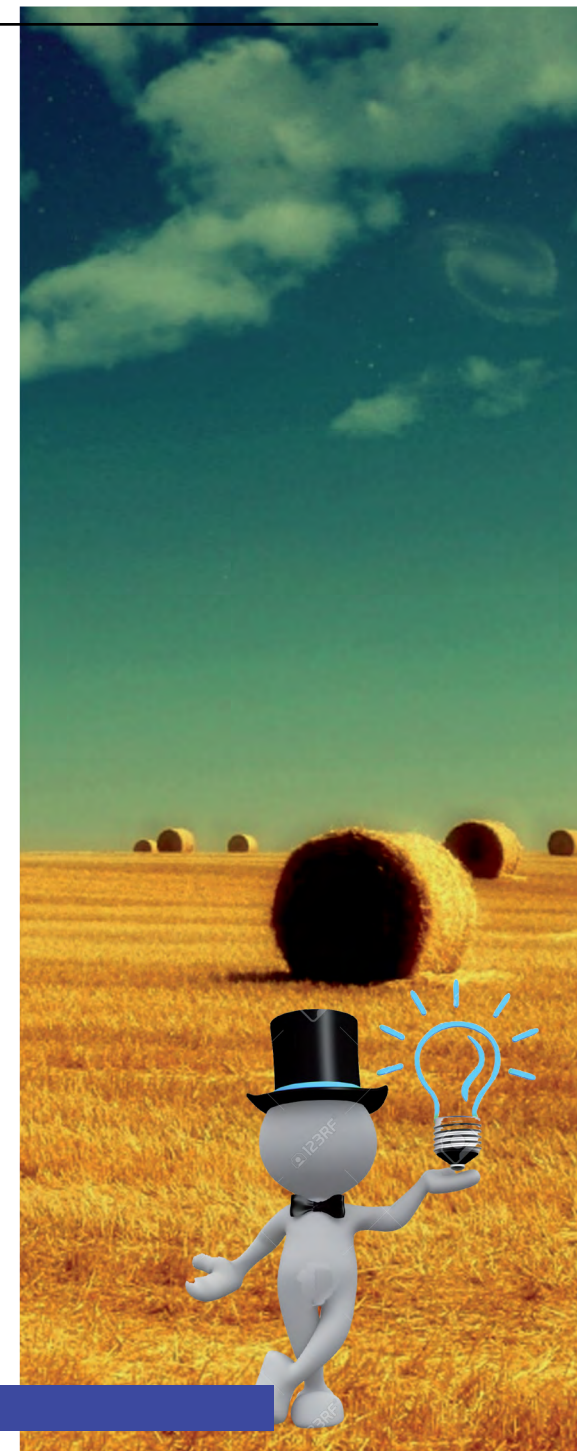
- Nb de participants : 10 maximum
- Durée : 4h
- Lieu : Dans notre centre de formation ou dans vos locaux

VALIDATION

Le titre d'habilitation est délivré par l'employeur au terme de la formation théorique et pratique

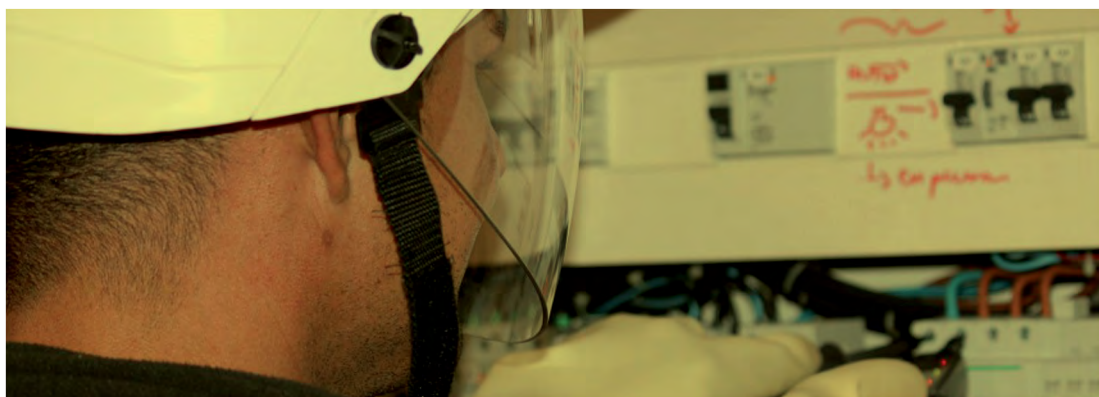
LEGISLATION

- **Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.**
- **Norme UTE C 18-530**



GEL FORMATION

habilitation électrique BS



dans le cadre d'opérations simples et de manoeuvres du domaine basse tension (BT)

Réalisation de travaux pratiques :

- Utilisation des équipements de protection
- Simulation de chantier

ORGANISATION

- Nombre de participants : 12 participants maximum
- Durée : 14 heures (2 jours)
- Lieu : au sein de votre établissement pour la pratique et de notre centre de formation pour la théorie

VALIDATION

- Evaluation des acquis théoriques et pratiques selon référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C18 510 en vue de la remise de l'habilitation par l'employeur

OBJECTIFS

- Réaliser en toute sécurité le remplacement à l'identique de fusibles, d'accessoires d'éclairage, de prise de courant d'interrupteurs, le raccordement d'éléments de matériel sur un circuit en attente et le réarmement de dispositifs de protection.
- Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des interventions
- Rendre compte de ces activités.

PUBLIC CONCERNE

- Le personnel non électricien chargé de réaliser des opérations de remplacement et de raccordement, de manoeuvre et réarmements de protections dans les locaux de services électriques

PROGRAMME

• Théorie :

- la réglementation sur la sécurité électrique applicable aux opérations et manoeuvres d'ordre électrique

(décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510)

- les dangers de l'électricité,
- les zones à risque électrique
- les niveaux d'habilitation
- les documents applicables
- les moyens de protection
- l'évaluation et la prévention des risques électriques pour des opérations simples et des manoeuvres d'ordre électrique
- la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique
- les prescriptions de sécurité électrique pour non électriciens



GEL FORMATION

habilitation électrique H1-B1



OBJECTIFS

- Permettre à toute personne travaillant sur ou au voisinage d'installations électriques d'acquérir les connaissances de base en matière de prévention des risques électriques, et de s'en prémunir.
- Connaître les règles à respecter en matière de prévention électrique.
- Différencier les divers domaines de tension et appliquer les mesures de sécurité qui s'imposent.
- Etre habilité par son employeur

PUBLIC CONCERNE

- Le personnel électricien habilité qui doit effectuer des travaux d'ordre électrique dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous-tension.

PROGRAMME

- Rappel du Décret du 14 Novembre 1988
- Protection contre les surintensités
- Surveillance et entretien des

installations électriques

- Les effets du courant électrique
- Le court-circuit
- Définitions relatives au personnel
- Définitions relatives aux ouvrages
- Définitions relatives aux opérations
- Distance de voisinage
- Définitions relatives aux documents écrits
- Formation – Habilitation
- Conduite à tenir en cas d'électrisation
- Conduite à tenir en cas d'incendie d'origine électrique

ORGANISATION

- Nombre de participants : 12 participants maximum
- Durée : 14 heures (2 jours)
- Lieu : au sein de votre établissement pour la pratique et de notre centre de formation pour la théorie

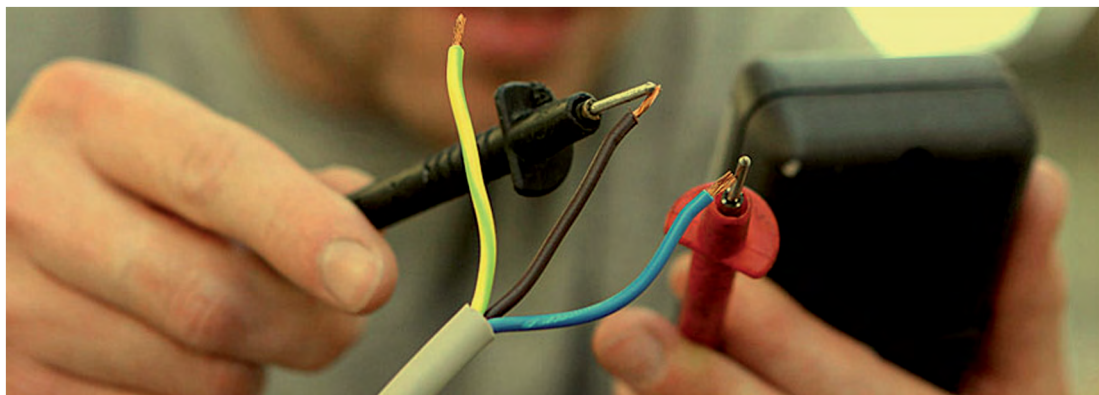
VALIDATION

- Une attestation individuelle de formation remise habilitation par l'employeur.



GEL FORMATION

Habilitation électrique BR



OBJECTIFS

- Sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique
- Connaître les méthodes et procédures à mettre en œuvre pour intervenir sur les installations électriques et équipements dans les meilleures conditions de sécurité

PUBLIC CONCERNE

Personnel électricien ou électromécanicien chargé

uniquement en Basse Tension :

- D'exécuter des consignations et des interventions générales
- D'exécuter et/ou diriger des travaux hors tension.

PROGRAMME

Théorie :

- La réglementation sur la sécurité électrique applicable aux opérations et manœuvres d'ordre électrique
- (Décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510)

- L'évaluation et la prévention des risques liés à l'activité
- Les dangers de l'électricité
- Les appareillages en Basse Tension (BT)
- Les limites, zones et opérations liées à la BT
- Les équipements de protection collective et leur fonction
- Les équipements de protection individuelle et leurs limites d'utilisation (identifier, vérifier, et utiliser les EPI appropriés)
- Les niveaux, les rôles et les

spécificités des habilitations

- Les procédures et déroulements des travaux hors tension / des interventions.
- La conduite à tenir en cas d'accident / d'incendie électrique
- Les documents applicables dans le cadre des interventions BT (autorisation d'accès, instructions de sécurité, ...)
- Les opérations de consignation et les documents associés

Travaux pratiques sur des installations pédagogiques

- Simulation de chantier
- Utilisation des équipements de protection et opération de consignation

Epreuve théorique et pratique selon la réglementation.

ORGANISATION

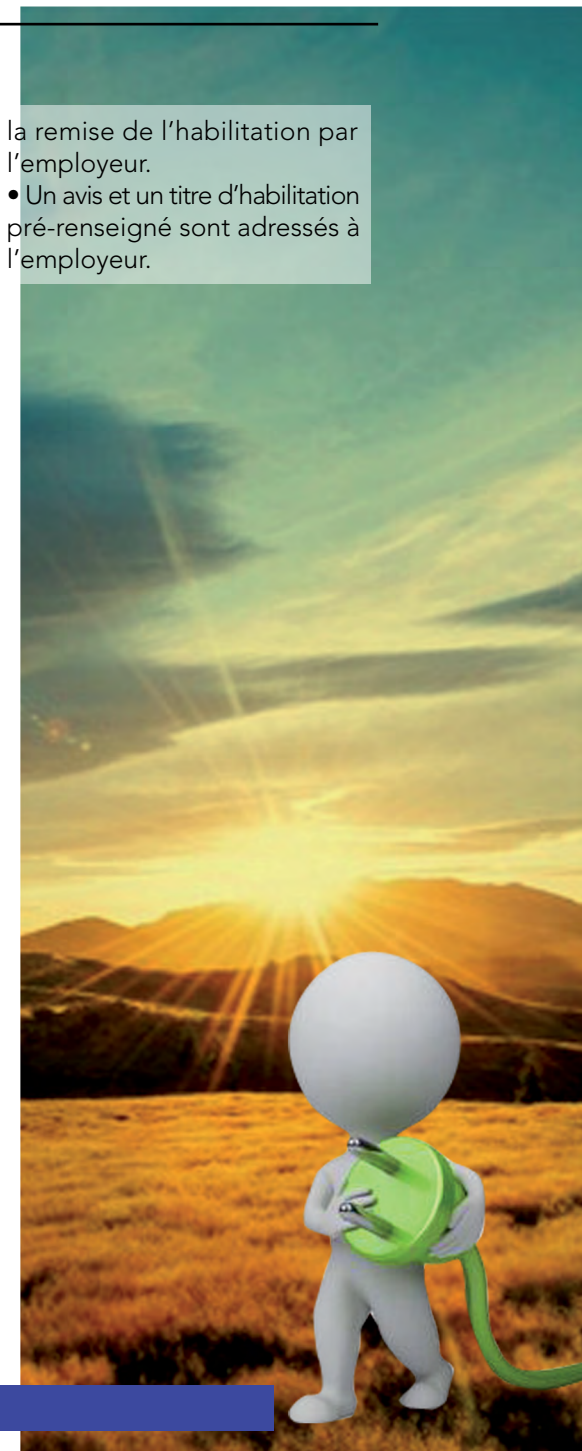
- Nombre de participants : 12 participants maximum
- Durée : 21 heures (3 jours)
- Lieu : au sein de notre centre de formation

VALIDATION

- Evaluation des acquis théoriques et pratiques selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C18 510 en vue de

la remise de l'habilitation par l'employeur.

- Un avis et un titre d'habilitation pré-renseigné sont adressés à l'employeur.



GEL FORMATION

LÉGISLATIONS



Manipulation Extincteur + Recyclage Extincteur

• Article R.4227-39 du code du travail
La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manoeuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations

aux quelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

• Article R.4227-28 du code du travail

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

• Article L. 4141-2 : L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice: 1- Des travailleurs. 2- Des travailleurs qui changent de poste de travail ou de technique.

Equiper de Première Intervention

3- Des salariés temporaires, à l'exception de ceux auxquels il est fait appel en vue de l'exécution de travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification nécessaire à cette intervention. 4- A la demande du médecin du travail, des travailleurs qui reprennent leur activité après un arrêt de travail d'une durée d'au moins vingt et un jours...

• Art R. 4227-37 Du code du travail:

Dans les établissements mentionnés à l'article R.4227-34, une consigne est établie et affichée d'une manière très apparente :

a) Dans chaque local pour les

locaux dont l'effectif est supérieur à cinq personnes et pour les locaux visés à l'article R.4227-24 b) Dans chaque local ou chaque dégagement desservant un groupe de locaux dans le local ou à ses abords. Elle désigne le personnel chargé de mettre ce matériel en action.

• APSA Règle R6 : Assemblée plénière des sociétés d'Assurances Dommages.

Chapitre 4 : l'effectif doit être d'au moins un employé sur dix par secteur. Leur réparation géographique doit être telle qu'il soit possible

Utilisation d'un Appareil Respiratoire Isolant (ARI)

• Article R4323-106 du code du travail :

L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement. Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation.

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

• Article L.4121/R.4121/R 4224-15 et 16 du code du travail

Défibrillateur Semi-Automatique

Arrêté du 16 juillet 2010 relatif à l'initiation du grand public à la prise en charge de l'arrêt cardiaque et à l'utilisation de défibrillateurs automatisés externes.

Chargés d'Évacuation, Guides et Serre-Files

• Article R. 4227-39 du code du travail

Décret n° 2010-78 du 21 janvier 2010 relatif à l'information des travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité.

Exercice d'Évacuation

• Article R. 4227-39 du code du travail.

• Décret n° 2010-78 du 21 janvier 2010 relatif à l'information des travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité.

H0V-B0V

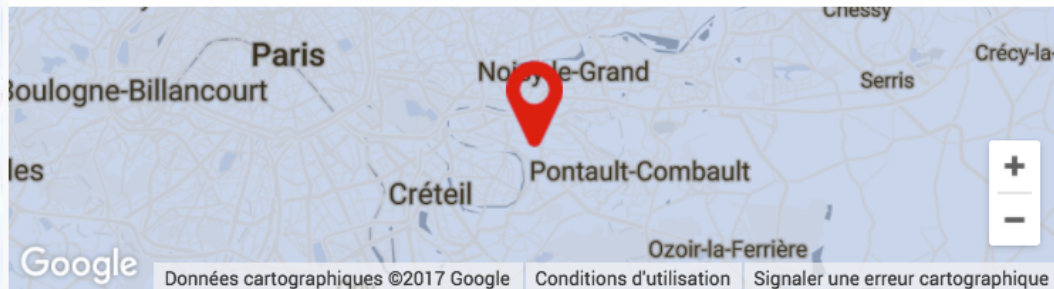
• Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

• Norme UTE C 18-530

AGENCE DE PARIS

429 Rue Marcel Paul
ZAC Des Grands Godets
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Tel : 0148 812 810
Mail : contact@gel-securite.com



AGENCE DE MARTINIQUE

21 rue du Mérite Artisanal
ZA DILLON
97200 FORT DE France

Tel : 0596 70 45 54
Mail : contact-martinique@gel-securite.com



AGENCE DE GUADELOUPE

4 lot. Cités Fleuries
ZA de Moudong Centre
97122 BAIE MAHAULT

Tel : 0590 254 210
Mail : contact-guadeloupe@gel-securite.com



AGENCE DE GUYANE

2 Bld de la République
97300 CAYENNE

Tel : 0594 57 23 00
Mail : contact-guyane@gel-securite.com

